

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Aux termes de la délibération n° 1997-1960 du 29 septembre 1997, vous avez décidé la régularisation d'un échange de biens avec la ville de Villeurbanne.

Lors de l'élaboration des divers documents d'arpentage par le cabinet Vanessian, il est apparu que la parcelle de 60 mètres carrés (numéro d'ordre 8), cédée par la Ville et située rue Pierre Baratin, avait déjà été incorporée de fait dans le domaine public depuis de nombreuses années.

Compte tenu de cette erreur et de la faible valeur vénale du bien, les parties ont convenu, en accord avec les services fiscaux, de retirer purement et simplement cette parcelle de l'échange, les conditions générales restant inchangées ;

**B - Propose** d'approuver cette rectification et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la régularisation de cette affaire ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération n° 1997-1960 en date du 29 septembre 1997 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie, domaine et administration générale et finances et programmation ;

**délibère**

**1° - Approuve** cette rectification.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer tout document nécessaire à la régularisation de cette affaire.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,